

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n° 01/2019****OBJET : BUDGET COMMUNAL 2019 : OUVERTURE DE CREDITS
MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°45/2018 DU 19 DECEMBRE 2018**

Conseillers en exercice :	23
Présents :	18
Excusés :	5
Pouvoirs :	3
Votants :	21

SÉANCE DU 5 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi 5 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 28 février 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjointes,
Mesdames, Messieurs : Claudine NAVARRO, Colette ZALMA, Christian FARALDI, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Eric ROMAN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Manon DEGLI INNOCENTI, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI,

ABSENTS EXCUSES : Hélène GARDET qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Jean-Pierre MAURIN, Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA qui a donné pouvoir à Jean-Louis MILLO, Nathalie D'ESQUERMES qui a donné pouvoir à Aline ZANI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Manon DEGLI-INNOCENTI

Monsieur Christian GORACCI, Adjoint aux Finances, Rapporteur, rappelle que le Conseil Municipal s'est prononcé par délibération n°45/2018 en date du 19 décembre 2018 sur l'ouverture de crédits pour l'année 2019.

Il ajoute qu'une lettre d'observation de la Préfecture reçue en date du 28 janvier 2019 nous informe que cette délibération prend en compte les restes à réaliser qui concernent des dépenses déjà engagées en N-1 mais qu'ils ne doivent pas être repris dans la base de calcul.

Il précise qu'il s'agit d'une erreur et qu'il convient donc de rectifier la délibération n°45/2018 en prenant en compte les montants suivants :

Dépenses d'investissement votées en 2018 : 1 967 493 €

OBJET	Chapitre	BP 2018	Ouverture crédits 2019
Immobilisations incorporelles	20	24 643	6 161
Immobilisations corporelles	21	623 150	155 787
Immobilisations en cours	23	1 319 700	329 925
TOTAL		1 967 493	491 873

Le Conseil Municipal, l'exposé de l'Adjoint, Rapporteur, entendu, et après en avoir délibéré :

DECIDE DE RECTIFIER la délibération n°45/2018 en prenant en compte les montants ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater dans la limite des crédits ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,

Les formalités de publicité ayant été

Effectuées le

Et la délibération expédiée à la

Sous-préfecture le

13 MAR. 2019

13 MAR. 2019

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

